



Assemblée générale

Distr. générale
30 novembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Point 105 a) de l'ordre du jour
Élections aux sièges devenus vacants
dans les organes subsidiaires
et autres élections

Élection de sept membres du Comité du Programme et de la coordination

Note du Secrétaire général

Additif

1. Par ses décisions 2006/201 B du 10 mai 2006 et 2006/201 C du 27 juillet 2006, le Conseil économique et social a présenté la candidature de cinq États Membres aux fins d'élection par l'Assemblée générale, à sa soixante et unième session (voir A/61/227)¹, au Comité du programme et de la coordination. Dans sa décision 2006/201 C, il a également reporté la présentation de la candidature de deux membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États aux fins d'élection pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2007.
2. À sa 45^e séance, le 30 novembre 2006, le Conseil économique et social a présenté la candidature de la France pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2007, et a reporté la présentation de la candidature d'un autre membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat équivalent (voir la décision 2006/291 D du Conseil)².

¹ Les cinq États (Comores, Haïti, Fédération de Russie, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe) ont été élus par l'Assemblée générale le 16 novembre 2006.

² Il reste à pourvoir un siège pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, pour un mandat qui commencerait le jour de l'élection et viendrait à échéance le 31 décembre 2008 (voir décision 2006/201 A du Conseil).

